CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E175220** **VALABLE JUSQU'AU** **15/09/2027**

ÉDITÉ LE 08/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/03/2014

Raison sociale : IMPERETANCHE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/04/2023

Capital : 15 000

9 RUE CANDALE
93500 PANTIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOBIGNY

Siret : 802 525 378 00047

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 213325300129

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP K08084N8631000 / 003 2011334/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP K08084N8631000 / 003 2011334/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 01 48 46 04 23 **Fax :**

Portable : 06 99 36 54 67

Responsabilité légale :
BOURIMECH KAMEL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@imperetanche.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 620 584 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3141 PROB	Eléments accessoires de couverture	3	16/09/2025
3211 PROB	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	3	16/09/2025
6121	Ravalement en peinture	2	16/09/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

08/09/2026 11:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.